

La gigantesque enseigne "Darty" de Chambéry (commune de Saint-Alban-Leyse) enfin démontée

mercredi 7 août
2013

Communiqué de presse Contact : 06 82 76 55 84

Le démontage de la gigantesque enseigne "Darty" de Saint-Alban-Leyse s'inscrit dans la saga inaugurée en 2001 par le démontage mythique de la "raquette" Leclerc de Comboire L'affaire Leclerc était bien une première

Le démontage de la "raquette" Leclerc, en janvier 2001, a été l'un des résultats parmi les plus spectaculaires obtenus par Paysages de France tant la résistance des uns et des autres avait été grande, à commencer par Michel-Edouard Leclerc, le maire d'Échirolles, le préfet de l'Isère, mais aussi la ministre de l'environnement elle-même, laquelle s'était alors proprement "défilée". Si bien que, après des années de lutte et de démarches vaines, seule la saisine de la justice avait finalement permis d'obtenir le démantèlement de la monstrueuse structure illégale de 25 mètres de haut implantée dans l'agglomération grenobloise.

Enseigne "Darty" de Chambéry : une opération doublement réussie

Le démontage de la tout aussi gigantesque enseigne "Darty", implantée dans



Le socle sur lequel reposait la gigantesque structure

l'agglomération de Chambéry (commune de Saint-Alban), aura, lui aussi, attendu longtemps. La première demande de Paysages de France remonte en effet au mois de septembre 2008. Mais par la suite, du fait d'autres urgences (Grenelle de l'environnement, nombre élevé de dossiers d'infraction et d'affaires en justice à travers toute la France notamment), l'association avait été contrainte de faire des choix.

Cependant, le nouvel élan donné à partir de juin 2010, grâce au renouvellement du conseil d'administration et au changement de présidence de Paysages de France, allait bientôt dégager l'horizon. Ainsi, le 26 mars 2012, alors même que l'association effectuait dans le même temps de nombreux relevés d'infraction dans le département, Paysages de France rappelait au préfet de la Savoie sa demande concernant l'énorme enseigne de Saint-Alban-Leyse. Mais le parallèle avec l'affaire de la "raquette" Leclerc s'arrête là. En effet, non seulement les démarches de l'association ont été infiniment moins nombreuses que celles engagées pour la "raquette", mais il n'aura pas été

nécessaire de saisir la justice. Certes, on peut regretter une lenteur certaine de la part des services de l'État, mais aussi rendre hommage au travail qui a été réalisé pour obtenir ce résultat et faire en sorte qu'une loi destinées à protéger le cadre de vie des citoyens et le paysage, patrimoine commun de la nation, soit appliquée. Car le dossier n'était pas simple, Darty étant, certes, le plus ostentatoire des annonceurs déclinés sur l'énorme tour métallique, mais pas le seul (voir photographie).

Mépris de l'environnement

Cela n'empêche pas Darty de continuer à exhiber sur son magasin une autre enseigne, certes beaucoup moins grande, mais dont Paysages de France compte prochainement s'occuper. À moins que Darty cesse spontanément de continuer à ternir son image et à faire de son magasin un véritable repoussoir...

Succession de suppressions : il faut accroître la pression !

Le démontage de l'enseigne "Darty" de Chambéry s'inscrit dans la liste des grandes "victoires" engrangées par l'association au fil des ans, comme celle du démontage de la "raquette" Leclerc de Grenoble, des 300 panneaux du PNR du Haut-Languedoc, des enseignes lumineuses géantes de l'afficheur Défi France à Paris et en Île-de-France ou des 55 victoires judiciaires remportées par Paysages de France devant 20 tribunaux administratifs.

Mais ces résultats emblématiques et les très nombreux démontages obtenus régulièrement partout en France ne doivent pas faire oublier que, globalement, la situation est très loin d'être satisfaisante.

En Savoie comme ailleurs.

Certes, l'année 2012 y a été notamment marquée par la suppression d'autres enseignes de très grande dimension, mais certaines sont toujours en place, telle celle du Carrefour de Bassens (agglomération de Chambéry) ou du Fast Hôtel de Chambéry. Quant au Carrefour de Chambéry, il a feint de croire qu'il pouvait légaliser son dispositif en remplaçant l'inscription initiale par "Bienvenue" !

On comprend dès lors pourquoi l'association joue pleinement son rôle lorsqu'elle dénonce, comme dans son communiqué du 11 avril 2012, alors que, notamment, l'enseigne "Darty" était encore en place, une situation que les suppressions obtenues ne peuvent rendre pour autant globalement acceptable

Une chose est certaine, tant que les contrevenants potentiels ou non, et que la grande distribution échappera aux sanctions administratives et pénales et tant que des dispositifs irréguliers pourront persister pendant des années, la maîtrise de la situation restera une fiction. Il convient donc impérativement que les moyens permettant de la maîtriser soient enfin prises, aussi bien au niveau local que national.